



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOU.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOU, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 30 - Projet Urbain de Quartier Durable des Vaîtes - Acquisition de deux parcelles de terrain sises 2 rue Anne Frank à Grand Besançon Habitat

Projet Urbain de Quartier Durable des Vaïtes
Acquisition de deux parcelles de terrain sises 2 rue Anne Frank
à Grand Besançon Habitat

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Dans le cadre de l'optimisation de son parc immobilier, Grand Besançon Habitat (GBH) a proposé de céder à la Ville de Besançon deux parcelles de terrain issues d'une propriété bâtie sises 2 rue Anne Frank, et classées en zone NL du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Besançon.

Ces parcelles, cadastrées section CI n° 306 et 307, d'une contenance totale de 1 228 m², sont limitrophes du périmètre de la ZAC «Les Vaïtes», et la Ville de Besançon souhaite s'en porter acquéreur dans le cadre du projet urbain de l'éco-quartier des Vaïtes.

A l'issue de cette transaction :

- la parcelle cadastrée section CI n° 306, d'une contenance de 1 184 m², sera mise à disposition de la Société Publique Locale TERRITOIRE 25 à qui l'aménagement de la ZAC a été concédé. Cette société fera réaliser les aménagements paysagers préalables à l'intégration de cette parcelle dans la «bande verte» naturelle du projet ;
- la parcelle cadastrée section CI n° 307, d'une contenance de 44 m², assurant l'accès véhicule à la propriété de GBH, sera intégrée au domaine public.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 1^{er} décembre 2016 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation, en date du 13 décembre 2016, a été fixée à 5 €/m², soit un montant global de 6 140 € (5 € x 1 228 m²).

Un accord est intervenu avec Grand Besançon Habitat. Il est proposé d'acquérir ces parcelles selon les modalités suivantes :

- acquisition au prix de 6 140 € net vendeur correspondant à l'estimation de France Domaine,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2115.00612.30100.

Propositions

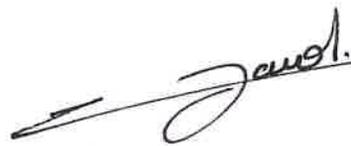
Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3 (2 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme ROCHDI, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE, M. CURIE et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 14

Préfecture du Doubs

Reçu le 23 MAI 2017



Contrôle de légalité